

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 juillet 2019

### Délibération n°2019-25 portant désignation des membres du comité chargé de veiller au respect de la politique d'acceptation des dons consentis à l'ENS

- Vu** l'article L. 712-3 du code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'Ecole normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Ecole normale supérieure ;
- Vu** l'article 4 de la politique d'acceptation des dons de l'École normale supérieure votée le 14 mars 2019 par le conseil d'administration de l'ENS ;

Les deux membres du conseil d'administration amenés à siéger au comité chargé de veiller au respect de la politique d'acceptation des dons consentis à l'ENS sont :

1. Marie PITTET

2. Stella MANET

#### **Nombre de membres en exercice : 26**

Présents : 21	Pour : 26
Procurations : 5	Contre : 0
Votants : 26	Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 3 juillet 2019

Le Président du conseil d'administration



François HARTOG

**Mise en ligne le : 3 juillet 2019**